

Check-list

Facture électronique : suis-je prêt ?

Dès le 1^{er} septembre 2026, toutes les entreprises assujetties à la TVA devront obligatoirement être capables de recevoir des factures électroniques. J'agis dès maintenant et me mets en conformité !

1 - J'audite mes processus de facturation

Avec la facture électronique, toutes les solutions de gestion impliquées dans le **processus de facturation doivent être conformes à la nouvelle réglementation** : Comment je facture ? Quel outil j'utilise ? Que dois-je changer pour être conforme ?

2 - J'actualise ma base de données clients et fournisseurs

Avec la facture électronique, c'est l'identité digitale de vos clients et fournisseurs qui prime. **Les solutions Sage automatisent cette mise à jour et suppriment les doublons sans risque d'erreur.**

3 - Je mets mes factures en conformité

Pour éviter le rejet de vos factures, celles-ci doivent obligatoirement indiquer : le n° de SIREN, la nature des opérations facturées, l'adresse de livraison et le mode de paiement de la TVA.

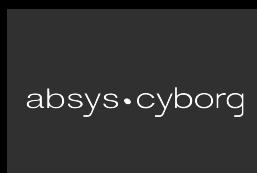
4 - Je mets à jour ma solution de gestion

Votre partenaire Sage vous accompagne dans l'évaluation de votre solution de gestion actuelle et sa mise en conformité.

5 - Je choisis la PDP Sage

La Plateforme de Dématérialisation Partenaires (PDP) Sage est intégrée à toutes les solutions de gestion Sage sans surcoût*, que vous soyez déjà client ou que vous décidiez de le devenir.

Pour en savoir plus, contactez votre partenaire Sage :



Adresse :

absys•cyborg

Tél :

Email :

Site internet :



Avec les solutions Sage tout est fluide, sécurisé et automatisé !



Conforme facture électronique
PDP intégrée

* Service gratuit dans la limite d'un nombre maximum de factures par produit.